FEUILLE D'INFORMATIONS N° 21/2025
23 MAI 2025

Mairie du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, samedi de 9h00 à 12h00
☏ **: 02.98.92.50.23** www.plonevez-porzay.net ou courriel : mairie-plonevez-porzay@wanadoo.fr

Communauté de communes Pleyben-Châteaulin-Porzay	ZA Stang ar Garront, Rue Camille Danguillaume Châteaulin	**02.98.16.14.00**
Office du Tourisme		**02.98.92.53.57**
Enedis	Dépannage - urgences 24h/24h	**09.72.67.50.29**
Eau potable	Véolia – du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00	**09.69.32.35.29**
Assainissement	Saur – du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00	**02.77.62.40.09**
Bibliothèque municipale	Mercredi et samedi : 10h à 12h / Vendredi de 16h30 à 18h30 / Dimanche de 10h30 à 12h	**02.98.92.57.55**
Relais Poste au « Bar Tabac le Porzay »	Du lundi au samedi de : 8h-12h et 14h-15h30 Fermé le jeudi	**02.98.92.56.64**
Vétérinaires	28 bis rue de la Presqu'île	**02.98.92.50.24**
Pharmacie du Porzay	1, allée du stade	**02.98.92.50.34**
Taxi du Porzay - Transport de malades assis 7 j/ 7	David Daden	**06.63.44.29.70**
Ambulances - Services funéraires	Alain Jolec	**02.98.81.27.28**
Bac de collecte de vêtements	Services techniques – zone artisanale de Carn Ar Hoat	
Déchèterie	Du lundi au samedi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h Fermé le mardi	**02.98.92.57.58**
Déchets de jardin	**Rue Menez-Bihan**	
Marché saisonnier	Tous les dimanches jusqu'au 26 octobre	Place de l'église de 9h à 13h

MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE

Médecins		Vincent Bauta Clément Cogneau Marion Paugam Marine Roque	**02.29.20.21.00**
Infirmières	Permanence dès 8h30	Anne-Laure Brusq-Hirrien Stéphanie Bideau	**02.98.92.52.06**
		Régine Gérardi Dominique Robyn Laurence Duchillier	**02.98.92.55.34**
Kinésithérapeutes		Eric Peuziat	**02.98.92.53.13**
		Julie Scordia Claire Le Ny Maria Magda Gherasim	**02.56.06.29.29**
Diététicienne - Nutritionniste		Séverine Doué	**02.98.27.88.57**
Ostéopathe		Florian Fauchart	**06.30.90.87.89**
Pédicure / Podologue		David Cavarec	**02.98.92.59.19**
Psychologue		Diane Petit	**07.59.53.41.06**
Sage-femme	Vendredi matin	Gaëlle Rouxel	**02.29.20.21.00**
Urologue	Mardi matin	Olivier Develay	**02.98.53.55.87**

La mairie sera exceptionnellement fermée samedi 24 mai

INFORMATIONS COMMUNALES

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 19 mai 2025 à 20h00 en mairie.

1. Décision modificative BP 2025 Roz Ar Ster

Il a été constaté un écart de 2116,55 € entre les résultats 2024 repris au budget primitif 2025 et ceux constatés dans le CFU 2024. Afin de régulariser la situation, il est donc nécessaire d'adopter une décision modificative.
Accord à l'unanimité.

2. Décision modificative au budget primitif 2025 cabinet dentaire

Lors du vote du budget primitif 2025 il n'a pas été adopté de crédits nouveaux au chapitre travaux. Les seuls crédits disponibles étaient constitués des restes à réaliser de l'exercice 2024. Il s'avère qu'en raison des révisions de prix et d'avenants, ces derniers ne sont pas suffisants. Par conséquent, il est nécessaire d'adopter une décision modificative afin de prévoir les crédits nécessaires pour un montant de 4000,00 €.

Accord à l'unanimité.

3. Emprunts court et moyen terme sur le budget communal

Il est nécessaire de contracter des emprunts sur le budget communal pour répondre à plusieurs besoins. Deux établissements bancaires ont été consultés.

Crédit à moyen / long terme pour financer le reste à charge de la phase 2 des travaux de l'école :

Organisme prêteur	Montant	Durée en mois	Frais de dossier	Total des intérêts	Coût global (intérêts + frais)
CMB	400 000	240	400	163852,80	164 252,80

Il est proposé de retenir l'offre à échéance constante du CMB au taux de 3,62%. Accord à l'unanimité.

Crédit à court terme pour financer le décalage de perception du FCTVA en N+2 et pré financement des subventions

Organisme prêteur	Montant	Durée en mois	Frais de dossier
Proposition crédit agricole	722 000	24	722,00

Il est proposé de retenir l'offre du Crédit Agricole, mieux disante au niveau du taux et des conditions déblocages. Accord à l'unanimité.

4. Subventions aux associations

La commission cadre de vie du 28 avril 2025 a examiné les demandes de subventions aux associations reçues en mairie. Elle propose les attributions suivantes

Associations de Plonévez-Porzay	Accordé en 2024	Demandé 2025	Proposition 2025
Basket Club du Porzay	600,00	600,00	600,00
Dojo du Porzay	650,00	700,00	650,00
Association sportive féminine de Plonévez-Porzay	200,00	400,00	400,00
L'élan du Porzay	250,00	350,00	250,00
Racing Cast Porzay	2000,00	2500,00	2000,00
Randonneurs du Porzay	200,00	600,00	200,00
Raquette du Porzay	100,00	200,00	100,00
Trotte sentier de la baie	160,00	260,00	160,00
Tennis Club du Porzay	230,00		
Association Vol de pente au Menez-Hom	50,00	50,00	50,00
Les amis de la bibliothèque	600,00	600,00	600,00
Comité de jumelage	200,00	200,00	200,00
Initiation et Découverte de la Musique	600,00	1500,00	600,00
Startijenn Porzhe	200,00		0,00
Trefeuntec-trésor du Porzay	200,00	550,00	550,00
Jeudi créatif	500,00	500,00	500,00
Atelier bien-être	200,00	300,00	200,00
Loisirs créatifs du Porzay	100,00	50,00	100,00
Société communale de chasse Ar Stanken	200,00	300,00	200,00
A.P.E.L. Ecole Ste Anne	250,00	250,00	250,00
Association des Parents et Amis de l'école communale	250,00	540,00	250,00
Comité des fêtes de Plonévez-Porzay	700,00	500,00	700,00
Résagri	196,00	196,00	196,00
Handisport Cornouaille Quimper	50,00	50,00	50,00
Bibliothèques sonores de Quimper	50,00	50,00	50,00
Rêves de Clown	100	100	100

Demande raquette du Porzay : souhait d'une subvention pour l'achat de deux tables de compétition d'une valeur de 1000€ chacune. Proposition de réaliser l'acquisition sur le budget communal au titre des équipements de la salle.

Trésor du Porzay : demande de subvention exceptionnelle pour la réalisation d'une exposition sur Jean-Marie LE BRIS.

Accord à l'unanimité. Les conseillers concernés n'ont pas pris part au vote pour leurs associations respectives

5. Subventions pédagogiques

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer les subventions suivantes pour l'école communale et l'école Sainte-Anne. Noël : 7€/élève ; projets pédagogiques : 25€/élève ; Rased : 1€/élève. Accord à l'unanimité.

6. Convention mise à disposition de matériel et de personnel

Le ruisseau de Ty Anquer est limitrophe des communes de Plonévez-Porzay et Ploeven. Le débouchage doit se faire, après accord des services de la DDTM, à l'aide d'une tractopelle. La commune de Ploeven ne disposant pas de ce type de matériel, l'intervention est effectuée par la commune de Plonévez-Porzay. La commune de Ploéven propose de prendre en charge 50% du coût de l'intervention. Pour se faire il est

nécessaire d'adopter une convention. Les coûts retenus sont 110€/h comprenant matériel et personnel. La part à la charge de la commune de Ploéven sera donc de 55€/h. Accord à l'unanimité.

7. Simplification des tarifs d'occupation des domaines publics et privés de la commune

Objet	Tarif
Vente au déballage occasionnelle	25€/jour
Droit de place cirques	100€
Droit de place « ambulants »	Instauration d'un tarif commun pour toute occupation commerciale du domaine public ou privé communal de : **0,80€ / m² / jour**
Emplacements de commerce et de restauration ambulante	
Emplacement pour une occupation privative	
Déploiement du matériel des écoles de surf sur le parking de Kervel	

Accord à l'unanimité.

8. Avis sur le Schéma de COhérence Territorial du Pays de Brest arrêté

Le schéma de cohérence territoriale est un document stratégique : il permet de définir le projet d'aménagement à 20 ans sur ce grand territoire qu'est le Pays de Brest (103 communes, dont la 2eme ville de Bretagne et la métropole maritime régionale, 425 000 habitants et 173 000 emplois). Production de logements, développement économique et de l'emploi, recherche innovation, dynamisme commercial, préservation des ressources naturelles et des terres agricoles, mobilités … autant de sujets qui touchent directement de quotidien des habitants et sur lesquels le Pays de Brest travaille depuis longtemps.

Le premier SCOT du Pays de Brest a en effet été approuvé en 2011, puis a été revu en 2018 pour répondre aux lois Grenelle et ALUR. Depuis, le périmètre du Pays de Brest s'est agrandi vers le sud : il englobe désormais la communauté de commune de Pleyben – Châteaulin – Porzay.

Une nouvelle révision du document a donc été prescrite dès le 30 avril 2019 pour qu'il puisse couvrir l'ensemble du territoire.

De plus certaines lois sont également parues et invitent à revoir ou approfondir certains sujets, notamment celui de la consommation des terres agricoles et naturelle (loi Climat et Résilience).

Pour ce nouveau SCOT, trois axes majeurs, interconnectés et transversaux ont été identifiés pour le Pays de Brest pour la période 2026 – 2046 : 1/Porter un projet ambitieux et équilibré pour le pôle métropolitain du Pays de Brest, d'envergure nationale et régionale : valoriser et développer les éléments qui font que le pays de Brest rayonne sur tout l'ouest breton et au-delà; 2/Renforcer et valoriser les atouts économiques et environnementaux du Pays de Brest : maintenir un cadre de vie de qualité et attractif ; 3/S'engager et s'adapter pour relever les défis des transitions : répondre aux enjeux des évolutions démographiques, climatiques, énergétiques … Il est composé de trois documents, joints en annexe : Un Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), qui inclut une synthèse du diagnostic territorial et des enjeux qui s'en dégagent ; un Document d'Orientation de d'Objectifs (DOO) ;des annexes, qui comprennent : le diagnostic, l'état initial de l'environnement, l'analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant le projet de schéma, l'évaluation environnementale, une justification des choix (tenant lieu d'exposé des motifs des changements apportés), des indicateurs, critères et modalités de suivi.

Les principales évolutions par rapport au SCOT approuvé en 2018, au-delà de son extension de périmètre, concernent : la traduction à son échelle d'une trajectoire vers le Zéro Artificialisation Nette ; la révision de son objectif de croissance démographique et de production de logement liée ; le développement d'un chapitre maritime et littoral traitant des vocations des différents secteurs de l'espace maritime et des conditions de la compatibilité entre les différents usages de ces derniers ; la précision du risque de submersion marine à l'horizon 2100 sur l'ensemble du littoral du Pays de Brest ; le développement d'un chapitre dédié à la ressource en eau ; le développement d'un chapitre dédié à l'énergie ; une déclinaison de la trame verte et bleue en six sous-trames (boisements, bocage, cours d'eau, zones humides, landes et milieux littoraux) et une cartographie de la trame noire ;le développement d'un chapitre lié au patrimoine bâti.

Vu la délibération du Conseil du pôle métropolitain du Pays de Brest n°2025-02-07 en date du 7 février 2025 portant arrêt du projet de SCOT révisé notifié le 25 février 2025; considérant qu'en application de l'article L 143-20 du code de l'urbanisme, les communes du Pays de Brest sont consultées pour avis. Le délai de réponse est de 3 mois à compter de cette transmission. Passé de ce délai, l'avis est considéré comme favorable. Il est proposé au Conseil de donner un avis sur le projet de SCOT arrêté. A l'unanimité, avis favorable avec les réserves suivantes :

- La densification imposée par le SCOT révisé à 25 logements à l'hectare, ne correspond pas aux attentes exprimées pour notre type de commune.
- Comptabiliser les changements de destination dans le calcul du compte foncier est contradictoire avec la nécessité et la demande de nouveaux logements. L'interdiction des changements de destination à moins de 200 mètres des bâtiments d'exploitation en activité ou ayant cessé toute activité depuis – de 5 ans est plus restrictive que la loi qui prévoit 100m.

9. Cession d'une portion de la parcelle AC 2024 à Roz Ar Ster

La commune a reçu une proposition de plusieurs habitants du lotissement de Roz Ar Ster pour l'acquisition d'une portion de la parcelle communale AC 2024 située à l'arrière de leur propriété.

Il est précisé que vu le relief cette bande n'est pas accessible par les engins des services techniques.

M. le Maire propose de donner une suite favorable à cette demande aux conditions suivantes :

- Cession de trois portions de la parcelle AC 2024 aux propriétaires des parcelles AC 195, 196 et 197 pour des surfaces estimées à 60, 105 et 200m².
- Vente au prix de 2€ du mètre carré
- Frais d'acte et frais de bornage à la charge des acquéreurs

Accord à l'unanimité.

SORTIE DE CLASSE – 60 ANS (1965)

Les personnes né(e)s en 1965 se proposent d'organiser une sortie de classe fin septembre, début octobre. Sortie prévue sur une journée, un samedi. Les personnes intéressées peuvent contacter jusqu'au 31 mai. Contact ⇨ Isabelle le Bot au 06.77.91.71.58 ou Sylvie Moreau au 06.68.09.71.02.

INFORMATIONS INTERCOMMUNALES

PERMANENCE NUMÉRIQUE

Réservez un accompagnement individuel d'une durée de 45 minutes sur votre commune !

Contact : France services Châteaulin : 02.98.16.14.20 ou Christophe Gaschet : 06.75.24.88.56

- Prendre en main un ordinateur, un téléphone, une tablette ; utiliser des applications sur smartphone ou tablette ; naviguer sur internet ; créer et gérer mes contenus multimédia/numériques ; effectuer des achats en ligne ; effectuer mes démarches en ligne ... A Plonévez-Porzay, en mairie de 9h à 12h le mercredi 4 juin.

POLYSONNANCE – PROGRAMME JEUNES 11-17 ANS

Nouveauté : Révisions Brevet des collèges : révision et préparation de l'examen du brevet au local jeunes le lundi 2, mardi 10, mardi 17 et jeudi 19 juin de 17h à 19h (apporter son matériel de coPurs).

Mercredi 28 mai : tournoi de foot au city de Pleyben de 14h à 17h.

Mercredi 28 mai : Karaoké & Just dance, de 14h à17h, salle municipale de Plonévez-Porzay

Inscriptions et renseignements au 02.98.86.13.11 - toute inscription aux activités doit se faire via l'accueil de Polysonnance (par téléphone ou en personne).

VIE ASSOCIATIVE

ATELIER BIEN-ÊTRE

Lundi 26 mai : visite du jardin de Jo Le Brun à Poullan-sur-Mer, rendez-vous 14h00 place de Cornouaille.

AC FNACA Plonévez-Porzay – Kerlaz – Locronan

Le pique-nique de Tréfeuntec prévu le vendredi 13 juin est reporté au vendredi 20 juin pour raisons techniques (fête aérienne à Pentrez).

RANDONNEURS DU PORZAY

Mardi 27 mai ⇨ marche découverte : Saint-Nic ; marche douce : Briec, mercredi 28 mai : Douarnenez.

Mercredi 28 mai : jeux de société

Vendredi 30 mai : Le Juch. Contact : 06.47.98.83.53.

TROTTE SENTIERS DE LA BAIE

Vendredi 30 mai : randonnée à Douarnenez-Ploaré, circuit de Kerveoc'h-Lannugat, circuit des moulins. Contact : 06.31.52.60.64 ou 06.63.98.86.38.

INFORMATIONS COMMERCIALES

- Camping Pré de la Mer, recherche un(e) agent(e) de ménage pour la saison d'été, 15h/semaine, qui assurera de début juillet à fin août, le nettoyage des hébergements après le départ des clients, le samedi de 9h30 à 15h et le nettoyage du bloc sanitaire, en semaine 2h par jour. Contact : norbert@campingpredelamer ou 02.98.92.52.97.

- La pizzéria *Casa Fanch* du camping de la Plage de Tréguer est ouverte à tous : vente à emporter du mercredi au dimanche (du vendredi soir au mardi soir en juillet et août). Le soir uniquement de 18h à 22h30. Commande sur place ou au 02 98 92 53 52. Service à table samedi soir et dimanche soir (du vendredi soir au mardi soir en juillet et août). Infos pratiques : www.camping-treguer-plage.com/restaurant-pizza-a-emporter/

- La Cave du Porzay sera fermée exceptionnellement du samedi 7 juin au mardi 10 juin (week-end de la Pentecôte).

INFORMATIONS PAROISSIALES

Jeudi 29 mai : messe à 10h30 à Plonévez-Porzay.